

# Bpifrance lance un nouveau fonds de capital-investissement pour les particuliers



© 2023 Les Echos Publishing

Bpifrance, la banque publique d'investissement, vient d'annoncer le lancement d'un nouveau fonds de capital-investissement. Baptisé « Bpifrance Entreprises Avenir 1 », l'objectif du fonds est d'attirer les capitaux des particuliers pour aider au financement des entreprises principalement françaises et européennes non cotées.

En pratique, le fonds, dont le ticket d'entrée est fixé à 1 000 €, investira dans une douzaine de fonds sélectionnés selon des critères prédéfinis (portefeuille multisectoriel et diversifié, constitué d'environ 200 sociétés) : des fonds sous-jacents d'une durée de vie de 12 ans maximum, d'une taille cible d'au moins 150 M€ et pour lesquels Bpifrance (via FFI-VI) s'engagera pour un montant unitaire de 20 M€ minimum. Les fonds sous-jacents devront être classés articles 8 ou 9 selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de l'Union européenne.

**Précision** : ce fonds d'investissement peut être logé dans un compte-titres, un PEA, une assurance-vie ou un contrat de capitalisation.

Point important, selon Bpifrance, l'horizon de maturité du

fonds est fixé à 10 ans (prorogeable de 2 années) et l'objectif de rendement annuel net est fixé à environ 8 %. Attention toutefois, cet objectif de rendement n'est pas garanti et ne constitue qu'un objectif de gestion. Le fonds BEA 1 présente notamment un risque de perte en capital et les investisseurs pourraient perdre totalement ou partiellement les montants investis, sans recours possible contre Bpifrance Investissement.

Afin de faciliter son accès, la souscription au fonds Bpifrance Entreprises Avenir 1 est possible sur une plateforme internet sécurisée (<https://fonds-entreprises.bpifrance.fr>). Un fonds qui est également accessible par le biais de certains établissements bancaires, assureurs et conseillers en gestion de patrimoine. Le fonds est ouvert à la souscription pendant 12 mois, à compter du 19 avril 2023.

© 2023 Les Echos Publishing